

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 18 mars 2021
Rapporteur :
Monsieur Arnaud PLATEL**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 25/03/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/03/2021
(accusé de réception du 24/03/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Quimper Bretagne Occidentale sélectionné au Plan national Logement d'Abord

Quimper Bretagne Occidentale a déposé le 11 janvier dernier un dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt Logement d'Abord. Le comité de sélection, réuni sous l'égide de la Direction Interministérielle de l'Hébergement et de l'Accès au Logement fin janvier, a reconnu la grande qualité du projet de territoire présenté et retenu la candidature de l'agglomération.

I - CONTEXTE

Le plan quinquennal pour le Logement d'Abord (2018-2022) et la lutte contre le sans abris propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans domicile, dont les personnes sans-abris.

Les publics visés par ce plan sont les personnes sans domicile au sens de l'INSEE ainsi que les personnes en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement pouvant mener à des ruptures (expulsions, sorties d'institution, ...).

Le plan Logement d'Abord a pour objectif une baisse significative du nombre de personnes sans domicile sur les 5 ans, en visant à réorienter les personnes sans domicile de l'hébergement vers le logement, grâce à un accompagnement adapté et pluridisciplinaire.

Le principe des territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord s'appuie sur la co-construction, l'amélioration continue, les ambitions de construire une action publique cohérente co-portée par l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de l'hébergement et du logement.

Dans le cadre du premier AMI en 2018, vingt-trois collectivités avaient été sélectionnées pour s'engager aux côtés de l'État dans la co-construction de solutions concrètes, dans la mise en synergie des ressources et compétences.

Un second appel à manifestation d'intérêt a été lancé en septembre 2020 et vingt-trois nouveaux territoires ont été sélectionnés pour la mise en œuvre du Plan.

Dans ce cadre, une enveloppe de 7M€ est prévue pour 2021, ces crédits devant financer des actions d'ingénierie, d'accompagnement au changement, d'observation sociale, de suivi/évaluation et de communication et qui viennent s'ajouter aux moyens existants ainsi qu'aux financements de droit commun.

II- LA CANDIDATURE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Plusieurs indicateurs ont mis en évidence une précarisation de la population et un accès au logement plus difficile pour une partie des ménages :

- Le revenu médian des ménages est de 20 960 € en 2019. C'est un niveau légèrement inférieur au niveau départemental (21 030 €) et régional (21 060 €) ;
- Plus de 4 000 allocataires du RSA en 2018 (4 181) ;
- Quimper Bretagne Occidentale est l'EPCI du Finistère concentrant le plus de requérants « Droit au Logement Opposable » (DALO) : 40% des recours du département ;
- Un manque de fluidité dans le parcours résidentiel des publics précaires, de l'hébergement vers le logement est également observé sur le territoire, entraînant l'embolisation des structures d'urgence et d'hébergement ;
- Un nombre de demandeurs de logement social qui atteint près de 3 000 au 1^{er} janvier 2020.

Un dossier de candidature, co-construit avec les acteurs et partenaires locaux de l'hébergement et du logement, et les services de l'État (DDCS, ARS), a été travaillé pour proposer des axes de travail innovants qui vont être mis en œuvre dans le cadre de cet AMI et pour lesquels des financements seront sollicités, dès cette année :

- Consolider et structurer la commission partenariale de Cornouaille pour l'hébergement et le logement ;
- Mieux accompagner les ménages en difficulté par la création d'une équipe pluridisciplinaire intégrant à la fois les dimensions sociale et santé, en complément des accompagnements départementaux et nationaux ;
- Faire un diagnostic du sans abris sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale (organisation d'un évènement type « nuit de la solidarité ») ;
- Proposer une formation spécifique axée sur la lutte contre la pauvreté et l'évolution des pratiques des professionnels ;
- Relancer la production de logements sociaux destinés aux personnes cumulant les difficultés financières et d'insertion sociale (PLAI A) en sous-location ;

- Travailler sur la prévention des expulsions.

III - BUDGET PREVISIONNEL POUR UNE ANNEE DE MISE EN ŒUVRE

POSTE DE DÉPENSES	Coût total estimé des actions sur 12 mois	Financement demandé dans le cadre de l'AMI	Dont part du financement collectivité envisagée	Dont part autres financeurs (Fondation Abbé Pierre, Fondation Massé Trévidy, Plan Pauvreté,...)
POSTE DE COORDINATEUR / ANIMATEUR	40 000 €	20 000 €	20 000 €	
INGÉNIERIE DE PROJET	50 000 €	50 000 €		
MESURES D'INTERVENTION SOCIALE	160 000 €	160 000 €		
OBSERVATION SOCIALE	281 240 €	47 000 €		Fondation Massé Trévidy Plan Pauvreté Plan de formation employeurs
SUIVI ET ÉVALUATION	10 000 €	10 000 €		
COMMUNICATION	32 000 €	22 000 €	10 000 €	
BUDGET	573 240 €	309 000 €	30 000 €	234 240 €

Des réunions de travail sont, d'ores et déjà programmées avec les services de la DIHAL, durant le mois de mars afin de mettre en œuvre les actions prévues sur l'année 2021.

Le conseil communautaire en prend acte.